

DEMANDE D'AUTORISATION

(A introduire en deux exemplaires à l'administration centrale de l'AFER)

Service Public Fédéral FINANCES
Administration de la Fiscalité des Entreprises et des Revenus
Services centraux – Secteur TVA
Service I - Direction 9
Boulevard du Roi Albert II, 33 – boîte 25
1030 Bruxelles

Je soussigné,

TVA N° : BE

sollicite l'autorisation d'acquitter la taxe sur la valeur ajoutée due à l'importation, selon le mode de paiement prévu par l'article 5, § 3, de l'arrêté royal n° 7 du 29 décembre 1992 relatif aux importations de biens pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

Je m'engage à respecter les conditions de cette autorisation qui sont reprises à la circulaire n° 3 du 11 janvier 1973 (mise à jour 2006) et notamment à revoir annuellement le montant de la somme à payer par anticipation à titre de TVA.

Je déclare que :

a) les bases de perception des taxes relatives aux importations visées par la circulaire

EUR;

b) le montant des taxes correspondant s'élève à

EUR;

c) la somme à payer par anticipation s'élève à

EUR.

Fait en deux exemplaires

A _____, le _____

(Signature, nom, qualité et numéro de téléphone) (3)

(1) Sélectionner l'option appropriée en fonction des distinctions prévues au n° 20 de la circulaire n° 1/2006.

(2) En cas de prévisions d'importations, joindre une description (voir n° 20 de la circulaire n° 1/2006).

(3) Lorsque le signataire est mandaté par le demandeur, il y a lieu d'annexer à la demande d'autorisation une photocopie de la procuration constatant le mandat et en déterminant l'étendue. En tout état de cause, ce signataire doit pouvoir engager financièrement le demandeur pour des montants illimités.